

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC D'ANTOINE-LABELLE  
COMITÉ ADMINISTRATIF**

Procès-verbal du comité administratif de la MRC d'Antoine-Labelle, tenu à la salle des Préfets, édifice Émile-Lauzon, 405, rue du Pont à Mont-Laurier, le 11 novembre 2021 à 13 h 00, la séance ordinaire ayant été convoquée selon les dispositions de la réglementation en vigueur.

Sont présents et forment le quorum requis :

M. Gilbert Pilote, préfet  
M. Georges Décarie, préfet suppléant  
M. Daniel Bourdon, membre  
M. Pierre Flamand, membre  
M. Normand St-Amour, membre

Me Mylène Mayer, secrétaire-trésorière directrice générale, et Mme Myriam Gagné, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, sont également présentes.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le préfet, M. Gilbert Pilote, ouvre la séance à 13 h 25.

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 15925-11-21

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M. Georges Décarie, appuyé par M. Daniel Bourdon et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

**DATE DE LA PRÉSENTATION BUDGÉTAIRE 2022**

La directrice générale rappelle aux membres du comité administratif que la séance d'information sur le budget 2022 aura lieu le lundi 22 novembre 2021, à 13 h 00, à la salle du Cœur-Immaculé-de-Marie.

\*\*\*\*\*

**SERVICES FINANCIERS**

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 15926-11-21

**RÉPARTITION PROVISOIRE AU 31 DÉCEMBRE 2021**

Il est proposé par M. Daniel Bourdon, appuyé par M. Georges Décarie et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt, sujet à vérification, la répartition provisoire du surplus 2021, tel qu'estimé au 30 septembre 2021 et montrant un surplus de l'exercice estimé à 447 599 \$ réparti comme suit :

⇒	181 153 \$	au service de l'évaluation foncière;
⇒	84 485 \$	au service de l'aménagement du territoire;
⇒	30 320 \$	en foresterie (déficit);
⇒	9 278 \$	en loisirs et culture;
⇒	(6 095) \$	au Code municipal (déficit);
⇒	108 928 \$	à l'administration (incluant le greffe);

- ⇒     \_24 878 \$     SCRSI;
- ⇒        2 420 \$     au PGMR;
- ⇒        2 738 \$     aux Programmes de restauration
- ⇒         0 \$     Santé et bien-être (déficit);
- ⇒        \_0 \$     Transport collectif (déficit);
- ⇒        4 095 \$     Cours d'eau;
- ⇒        5 399 \$     Ingénierie.

Ce surplus exclut le surplus anticipé TPI au montant de (95 910) \$ (déficit), des baux de villégiature au montant de 140 965 \$, du Fonds d'investissement économique au montant de 544 \$, du Fonds des parcs régionaux au montant de 1 564 \$ ainsi que la somme non utilisée des redevances des ressources naturelles.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 15927-11-21

**ÉTUDE DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE LA MRC D'ANTOINE-LABELLE POUR L'ANNÉE 2022**

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par M. Normand St-Amour et résolu à l'unanimité de recommander au conseil de la MRC d'Antoine-Labelle d'accepter pour dépôt les prévisions budgétaires 2022 totalisant 10 477 417 \$ (dépenses) excluant les dépenses pour le remboursement IHV – Phase I, II et III au montant de 1 700 509 \$, d'affecter au budget 2022 la totalité du surplus accumulé estimé au 31 décembre 2021, s'élevant à 545 560 \$, excluant la Cour municipale. Le surplus accumulé anticipé de la Cour municipale, au montant de 512 383 \$, est conservé pour des besoins futurs de la Cour, mais les contributions municipales 2022 prévues à l'entente intermunicipale de la cour municipale de la MRC d'Antoine-Labelle seront suspendues.

Il est de plus résolu de recommander l'augmentation des quotes-parts à 5,03 %.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 15928-11-21

**RECOMMANDATION DES SOMMES IMPUTÉES AU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR) - VOLET 2 | SOUTIEN À LA COMPÉTENCE DE DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL**

ATTENDU la *Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs*;

ATTENDU que toute décision du conseil d'une municipalité régionale de comté qui est relative à la gestion de sommes provenant du Fonds régions et ruralité (FRR) – Volet 2 | Soutien à la compétence de développement local et régional doit être prise par un vote positif de la majorité des membres présents, sans égard au nombre de voix qui leur sont attribuées par le décret de constitution de la municipalité régionale de comté;

ATTENDU le dépôt du document démontrant les imputations 2022 au FRR;

Il est proposé par M. Georges Décarie, appuyé par M. Normand St-Amour et résolu à l'unanimité d'accepter tel que déposé le document démontrant les sommes imputées au Fonds régions et ruralité – Volet 2 incluent au budget 2022, soit 2 026 448 \$, incluant une contribution aux Parcs régionaux d'un montant de 52 000 \$ recommandé par le comité administratif et la suspension de l'appel de projets quant aux « projets structurants » étant donné les

disponibilités budgétaires 2022 et des enjeux financiers du FRR volets 3 et 4.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 15929-11-21

**RECOMMANDATION DES SOMMES IMPUTÉES AU PROGRAMME  
DE PARTAGE DES REVENUS DES REDEVANCES SUR LES  
RESSOURCES NATURELLES**

ATTENDU la *Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs*;

ATTENDU le dépôt du document démontrant les imputations 2022 au programme de partage des revenus des redevances sur les ressources naturelles;

ATTENDU que toute décision du conseil d'une municipalité régionale de comté qui est relative à la gestion de sommes provenant du Fonds de développement des territoires doit être prise par un vote positif de la majorité des membres présents, sans égard au nombre de voix qui leur sont attribuées par le décret de constitution de la municipalité régionale de comté;

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par M. Georges Décarie et résolu à l'unanimité de recommander au conseil de la MRC d'Antoine-Labelle d'accepter tel que déposé le document démontrant les sommes imputées au programme de partage des revenus des redevances sur les ressources naturelles pour l'année 2022, soit 386 945 \$ incluant un montant de 40 000 \$ pour réduire la quote-part 2022.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 15930-11-21

**RECOMMANDATION AIDE FINANCIÈRE COVID**

Il est proposé par M. Normand St-Amour, appuyé par M. Georges Décarie et résolu à l'unanimité de recommander au conseil de la MRC d'Antoine-Labelle d'accepter tel que déposé le document démontrant les sommes imputées dans le cadre de l'aide financière COVID pour l'année 2021-2022, soit 523 840 \$, pour l'année 2021 et un montant de 242 021 \$, pour l'année 2022 incluant un montant de 50 000 \$ attribuable aux Territoires non organisés.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 15931-11-21

**RECOMMANDATION IMPUTATION CYBERATTAQUE**

ATTENDU la séance du comité administratif du 4 novembre 2021;

ATTENDU que lors de cette séance il a été discuté qu'une répartition des frais de la cyberattaque devant être assumée par la MRC et dépassant les sommes couvertes par l'assurance serait réalisée selon le type de dossier touché;

Il est proposé par M. Georges Décarie, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité de recommander au conseil de la MRC d'Antoine-Labelle d'accepter la répartition des coûts engendrés par la cyberattaque tel que présenté, soit 7 800 \$ à même l'administration générale et 29 000 \$ à même la cour municipale de la MRC d'Antoine-Labelle.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

**ÉTABLISSEMENT DES QUOTES-PARTS À PAYER PAR LES MUNICIPALITÉS ET TERRITOIRES LOCAUX (PARTIES I À VI) 2022**

Ce point sera traité lors du Conseil de la MRC du 24 novembre 2021.

\*\*\*\*\*

**FIXATION DU TAUX INR**

Ce point sera traité lors du Conseil de la MRC du 24 novembre 2021.

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 15932-11-21

**AUTRES DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRES**

ATTENDU les demandes d'aides financières reçues de différents organismes, soit :

- L'Espace Théâtre pour la mise en place d'une navette pour les spectateurs de la Rouge;
- Transport adapté et collectif d'Antoine-Labelle (TACAL) pour le transport interrégional pour les étudiants à l'extérieur de la MRCAL;
- L'Abattoire des Hautes-Laurentides pour la campagne de sociofinancement;
- Loisirs Laurentides pour un partenariat dans le programme « Fonds de transport » des Laurentides en sport et loisir récréatif;

Il est proposé par M. Normand St-Amour, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité de ne pas donner suite étant donné les disponibilités budgétaires 2022.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 15933-11-21

**RECOMMANDATION AU CONSEIL DE LA MRC POUR AUTORISATION D'INSCRIRE LA GARE DE MONT-LAURIER DANS LA PROGRAMMATION DU PROGRAMME DE SOUTIEN AU MILIEU MUNICIPAL EN PATRIMOINE IMMOBILIER (PSMMPI) VOLET 1B**

ATTENDU qu'une étude structurale de la gare de Mont-Laurier a été produite par les Services d'ingénierie JOKINEN aborde l'urgence d'agir ;

ATTENDU que le Programme national de partage des frais pour les lieux patrimoniaux Volet 2 n'a pas réouvert et n'a pas permis de chercher les subventions nécessaires;

ATTENDU que la réponse positive du MCC concernant l'admissibilité de la gare au volet 1B du PSMMPI permet d'obtenir une subvention concernant les travaux de préservation et de restauration ;

ATTENDU que diverses activités se déroulent actuellement dans la gare de Mont-Laurier et que la MRC ne souhaite pas évacuer l'immeuble ;

Il est proposé par M. Georges Décarie, appuyé par M. Normand St-Amour et résolu à l'unanimité d'autoriser la MRC d'inscrire la gare de Mont-Laurier à la programmation du volet 1B du PSMMPI et d'entamer le processus pour la réalisation d'un carnet de santé pour l'immeuble ainsi que pour la réalisation des travaux de stabilisation de la fondation avant la première vague d'évaluation des projets des municipalités et villes, étant donné le caractère urgent de la situation. Il est de plus résolu d'utiliser le Fonds d'aide au rayonnement des régions volet 2 (FRR V2) pour prévoir la part du milieu, soit 40 % des dépenses admissibles.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

### SERVICE D'INGÉNIERIE

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 15934-11-21

### TAUX DU SERVICE D'INGÉNIERIE POUR 2022

Il est proposé par M. Georges Décarie, appuyé par M. Normand St-Amour et résolu à l'unanimité de réviser le taux du service d'ingénierie pour 2022 et de mandater la direction générale à préparer une recommandation qui sera présentée au Conseil de la MRC du 24 novembre 2021.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

### SERVICE DU PERSONNEL

### EMBAUCHE D'UN TECHNICIEN EN ÉVALUATION FONCIÈRE, CLASSE IIM\* POSTE OCCASIONNEL À TEMPS COMPLET

Ce point sera traité lors du Conseil de la MRC du 24 novembre 2021.

\*\*\*\*\*

### LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le préfet lève la séance. Il est 16 h 03.

\*\*\*\*\*

---

Gilbert Pilote, préfet

---

Me Mylène Mayer, directrice générale et  
secrétaire-trésorière